



## Succession décès des 2 conjoints simultanément

Par **pierres**, le **21/10/2012** à **17:19**

Bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté avec donation au dernier vivant et avons un enfant.

Quel type de testament devons-nous faire au cas où nous décéderions en même temps (accident voiture par exemple) pour attribuer la quotité disponible (50%) aux personnes de notre choix ?

Merci

Par **Afterall**, le **21/10/2012** à **20:23**

Bonjour,

Un double testament authentique ou olographe sera nécessaire.

Aux termes de ce dernier, vous instituerez légataire (pour la quotité de votre choix) votre conjoint (ou ferez un simple renvoi aux options prévues dans la donation entre époux) et, en cas de prédécès de ce dernier (c'est à dire le cas qui vous intéresse, le cas du décès simultané au votre), les héritiers subséquents que vous aurez choisis.